Youniting



Formation certifiante

MAÎTRE-PRATICIEN PNL

Niveau 3

Formation professionnelle au leadership en milieu professionnel et privé

Automne 2022

16 jours répartis sur quatre modules

Du 5 au 8 septembre, du 3 au 6 octobre, du 14 au 17 novembre et du 12 au 15 décembre 2022

Ce troisième niveau de formation en PNL propose un travail de développement personnel, de connaissance de soi ainsi que de la nature humaine. Aller au coeur de la PNL permet de maîtriser les processus de changement et de pouvoir les appliquer dans de multiples domaines : coaching, thérapie, leadership, management, enseignement.



Formation certifiante

MAÎTRE-PRATICIEN PNL - niveau 3

Formation professionnelle au leadership en milieu professionnel et privé

OBJECTIF DE LA FORMATION

Le Maître-Praticien en PNL propose un travail en profondeur de développement personnel et de connaissance de soi et de la nature humaine. Aller au cœur de la PNL permet de maîtriser les processus de changement et les outils d'accompagnement et de pouvoir les appliquer dans de multiples domaines (coaching, thérapie, leadership, management, formation, enseignement, etc.). La formation se termine par une évaluation théorique et pratique qui permet à chaque participant de recevoir une certification internationale de « Maître-Praticien PNL » de la part de la Society of NLP.

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

1ère partie

- Les fondements de la maîtrise.
- Les quatre positions perceptuelles principales et leurs utilisations dans la communication, la négociation et la relation d'aide.
- Les méta-programmes de fonction, de tri et d'opérations, leurs repérage dans le langage et le comportement et leurs applications dans la communication, les stratégies et la modélisation.
- Les caractéristiques du temps et les méta-programmes temporels.
- · L'établissement de la ligne du temps et l'exploration des sous-modalités associées.

2e partie

- Théorie des niveaux logiques de changement selon Robert Dilts et mise en application pour la résolution de problèmes.
- Théorie approfondie sur les croyances.
- Exercices de changement de croyances moulinette des croyances et marche des croyances.
- Théorie de la modélisation, exercices de modélisation non-verbale en utilisant l'inconscient.
- La modélisation stratégique consciente.
- Choix des projets modélisation, travail préparatoire.

3e partie

- Application des méta-programmes en coaching, management et psychothérapie grâce au LAB Profil.
- Travail de changement approfondi avec la ligne du temps.
- Recherche de la cause-racine et ré-empreinte (Tad James).
- Travail génératif avec la ligne du temps.
- Théorie sur les structures linguistiques et exercices de repérage (Chris Hall).
- Le Milton modèle et ses applications en communication.
- · Les recadrages transformationnels.



4e partie

- Utiliser avec pertinence les métaphores de changement.
- Modèles complémentaires pour maîtriser les processus de communication et de changement.
- Cadres de contraste entre plusieurs pionniers de la PNL.
- Rétrospective de l'ensemble de la formation et perspectives d'avenir.
- · Présentation des projets modélisation.
- Evaluation des connaissances sur les plans théorique et pratique, conduisant à une certification internationale de « Maître-Praticien PNL » délivrée par la Society of NLP.

MODALITES FORMATION MAÎTRE-PRATICIEN PNL

Durée 16 jours

Horaires de 9h à 17h, avec une pause de 1h30 pour le repas de midi

Lieu Allée Pic-Pic 4, 1203 Genève

Coût CHF 4'925.-

Formateur Nicolas von Burg, enseignant en PNL certifié par la Society of NLP

FORMATEUR

Nicolas von Burg est formateur d'adultes certifié, formateur en coaching certifié, enseignant en PNL certifié par la Society of NLP (USA), coach individuel et d'équipe certifié ainsi que superviseur de coaches certifié (CSA London). Il s'est notamment formé avec plusieurs pionniers du coaching et de la PNL : Gilles Roy, Robert Dilts et Christina Hall. Depuis plus de 15 ans, il accompagne, suit et guide des individus comme des équipes dans différents milieux : vie personnelle, entreprise et sport.

Ancien joueur de tennis de niveau international puis entraîneur, Nicolas von Burg possède une expérience étendue de la gestion mentale et émotionnelle et du coaching. Il anime également des conférences sur le Coaching, la Communication, la Préparation mentale et des thèmes avoisinants et est l'auteur du livre Beat the loser | Embrace the champion (Amphora 2015).

Nicolas von Burg est le fondateur de la pratique de développement personnel et professionnel Youniting.

INSCRIPTION

L'inscription à cette formation peut se faire directement par le site internet **www.youniting.ch** ou au moyen du bulletin d'inscription qui se trouve joint à la fin de ce document.

RENSEIGNEMENTS

contact@youniting.ch T +41 22 750 50 00



BULLETIN D'INSCRIPTION

Vous pouvez envoyer votre inscription par poste ou email.

Vous recevrez par courrier une confirmation de votre inscription ainsi qu'une facture.

Youniting | Allée Pic-Pic 4 | CH-1203 Genève contact@youniting.ch

JE M'INSCRIS A LA FORMATION SUIVANTE

Nom de la formation :	
Dates :	Coût:
Nom:	Prénom :
Rue:	
NPA / Ville :	Pays :
Tél. Mobile :	Tél. Prof. :
Email :	
Profession :	Date de naissance :
	cas de formation payée par l'employeur) :
	Pays :
	mation en PNL ou Coaching, si oui laquelle ou lesquelles ?
Je m'engage à payer les ar	rhes correspondant au minimum au 30% du coût de la formation pour pris connaissance des conditions générales au verso et les accepte.
Date et signature :	



CONDITIONS GENERALES

1. Contrat

Le bulletin d'inscription et une inscription en ligne faite sur le site nicolasvonburg.com constituent un contrat qui lie les parties aux présentes conditions.

2. Prestations

Les prestations de Youniting consistent à dispenser des formations sur la pratique du Coaching, de la PNL, de la Préparation mentale ains que des ateliers et retraites de développement personnel et croissance spirituelle, s'adressant à toute personne désireuse d'intégrer de telles compétences dans sa vie professionnelle ou privée. Certaines formations sont clôturées par des évaluations qui donnent accès à la délivrance d'une certification. Les participants qui suivent des formations qui ne donnent pas accès à une certification reçoivent s'ils le souhaitent une attestation de participation, à condition que le participant ait assisté à toutes les journées de la formation.

3. Participants

Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront acceptées dans l'ordre d'arrivée, une fois les arrhes payées. Youniting se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation (atelier, retraite) tant que le nombre minimum des participants n'est pas atteint, et ce jusqu'à 10 jours avant le début de la formation (atelier, retraite), sans que le participant ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement de ce fait. En pareille circonstance, tout montant versé par le participant en relation avec la formation (atelier, retraite) annulée lui sera remboursé dans son intégralité.

4. Programme

Youniting se réservent le droit, en cas de nécessité absolue, de modifier le programme ainsi que les intervenants et formateurs annoncés.

5. Inscription

Des arrhes d'un montant minimum de 30% du prix total de la formation (atelier, retraite) doivent être versées lors de l'inscription sur le compte bancaire suivant :

IBAN : CH89 0900 0000 1271 8930 9

A l'attention de : Youniting Sàrl - Nicolas von Burg - 1203 Genève

Pour les paiements depuis l'étranger :

BIC OU SWIFT: POFICHBEXXX

Nom de la banque : Postfinance SA, Mingerstrasse 20, CH – 3030 Bern

Pour les inscriptions qui sont faites en avance et qui bénéficient par conséquent d'un prix préférentiel, en cas d'annulation de l'inscription, la somme correspondant au rabais accordé sur le prix brut de la formation (atelier, retraite) ne sera pas remboursée par Youniting, et un montant supplémentaire de CHF 160.- sera imputé du montant remboursé, à titre de frais administratifs.

6. Conditions de paiement

Chaque formation (atelier, retraite) devra avoir été payée en intégralité au plus tard trois semaines avant son commencement. En cas d'inscription de dernière minute, le participant devra faire parvenir à Youniting une copie du justificatif du paiement. L'accès à la formation (atelier, retraite) pourra être refusé au participant qui ne pourra justifier de son paiement intégral, sans autre mise en demeure préalable.

7. Paiement échelonné

Un paiement échelonné est possible. Cependant, pour qu'il soit valablement conclu entre les parties, une convention particulière est nécessaire.

8. Annulation

Toute annulation doit être faite par lettre recommandée adressée à Youniting, au plus tard 5 semaines avant le début de la formation (atelier, retraite). Dans ce cas, le montant versé par le participant lui sera remboursé ou porté en compte, sous imputation de CHF 160.-, à titre de frais administratifs. Passé ce préavis, le montant de la formation (atelier,

retraite) ne sera pas remboursé, sauf en cas de force majeure qui doit être justifié par un certificat médical ou par une lettre de l'employeur. Dans ce cas, en supplément des frais administratifs de CHF 160.-, le 25% du montant global brut de la formation sera dû à Youniting à titre d'indemnité, à moins que les parties ne s'entendent sur les modalités d'un report de la formation.

Pour les participants qui annuleraient leur inscription à une formation (atelier, retraite) en ayant bénéficié d'un prix préférentiel pour une inscription faite longtemps à l'avance, nous vous remercions de vous reporter à l'article 5.

9. Interruption de la formation (atelier, retraite)

Toute formation (atelier, retraite) commencée reste due. Dans le cas où le participant se voit obligé d'interrompre la formation (atelier, retraite) pour des justes motifs, il lui est offert la possibilité de transférer son inscription sur le cursus suivant de la même formation (atelier, retraite), selon le calendrier de Youniting.

Les heures de formation (atelier, retraite) manquées, pour cause d'absence valablement justifiée et excusée, peuvent également être rattrapés en leçons particulières avec un formateur, à un tarif de CHF 160.- par heure à rattraper.

Les absences pour des motifs de convenance personnelle du participant ne feront l'objet d'aucun rattrapage ou compensation, le participant se voyant par ailleurs privé de la possibilité de se voir délivrer une attestation au sens de l'article 2.

10. Perfectionnement

Le participant désirant perfectionner ses connaissances pourra suivre plusieurs fois une formation à laquelle il a déjà participé par le passé chez Youniting. Dans ce cas, dès sa 2e participation à une même formation et pour les éventuelles fois supplémentaires, l'étudiant paiera uniquement un forfait journalier correspondant aux frais de la salle de formation, respectivement CHF 75.- par jour. En cas d'un nombre d'inscriptions important, la priorité sera donnée aux nouveaux participants.

11. TVA et prestations accessoires

Les prix indiqués des formations s'entendent sans TVA, les formations (atelier, retraite) dispensées par Youniting en étant exonérées. Le prix payé par le participant comprend : le coût pédagogique de la formation (atelier, retraite), les manuels de cours et les frais de dossiers.

12. Horaires et lieux des formations

Les horaires des cours et le lieu des formations (atelier, retraite) seront communiqués par courriel au participant une dizaine de jours avant le début de celles-ci.

13. Comportement

Tout participant qui persisterait, malgré un avertissement, à troubler le bon déroulement d'une formation (atelier, retraite) par un comportement indécent ou irrespectueux des autres participants, des intervenants ou formateurs pourra être renvoyé de la formation (atelier, retraite). Seules les journées entières de la formation auxquelles cet étudiant n'aura pas pu assister lui seront remboursées, au prorata du prix total de la formation et de la soustraction des frais de dossiers et des manuels de cours. Chaque étudiant accepte cette règle en renonçant expressément à toute autre prétention en dommages et intérêts par l'acceptation des présentes conditions dénérales.

14. Droit et for applicable

Les tribunaux du Canton de Genève sont exclusivement compétents pour régler tout litige résultant des présentes conditions générales. Le droit suisse est applicable.